

Arrêté N° MA-ART-2023-064

OBJET : Arrêté de stationnement, 2 rue Leroquais, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay

Le Maire de les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande présentée par Madame Ophélie DUPRÉ visant à faire réserver 3 places de stationnement devant le 2 Rue Leroquais à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de les Monts d'Aunay, afin de procéder à un déménagement entre le 8 juillet 2023 ;

ARRÊTE

Article 1 – Trois places de stationnement sont réservées devant le 2 rue Leroquais entre 8h00 et 20h00, le 8 juillet 2023.

Article 2 – La signalisation règlementaire est mise en place par la commune.

Article 3 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame Ophélie DUPRÉ,
- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Monsieur le directeur de l'ARD,
- Monsieur VAL – Kéolis (BUS VERTS)
- Le responsable des Services Techniques,
- La Directrice Générale des Services,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le Chef du Centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- Le service valorisation, collecte et recyclables,
- Les voyages de l'odon.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait aux Monts d'Aunay, le 15 mars 2023.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

